



Improvisation Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2022-2023



Préparé par le Comité exécutif 2022-2023

Isabelle Godin, présidence

Jonathan « Bob » Savoie , vice-présidence exécutive

Renée Perron, vice-présidence interne

Isabel Goguen, direction générale

En vue de l'Assemblée générale annuelle du 18 novembre 2023



Rapport annuel du mandat s'étendant
du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023

Introduction



Le mandat 2022 – 2023 fut très mouvementé. De belles opportunités se sont présentées à Improvisation Nouveau-Brunswick, qui a sauté sur l'occasion de poursuivre ses nombreux efforts pour légitimer la discipline auprès de paliers gouvernementaux et d'organismes artistiques. C'est avec grand plaisir que nous avons vécu le retour de tous nos événements récurrents dans une normale semblable aux réalités pré-pandémiques, rejoignant et même dépassant nos attentes quant à la participation.



Ce mandat se démarque non seulement par le succès de nos événements, mais également par la complétion de tous les projets ralentis par la pandémie. Plusieurs de nos initiatives ayant vu naissance en 2020 et 2021 sont venues à terme au cours de la dernière année, ce qui nous positionne positivement auprès de nos bailleurs de fonds. Par l'entremise de nouvelles demandes de financement et de développement de partenariats dans le milieu artistique, ce mandat a accompli des avancées significatives au niveau de l'obtention d'un statut d'artiste professionnel pour les improvisateur.trice.s. C'est un pas de géant qui permettra à nos membres de faire progresser et épanouir cet art à travers la province !

- Le Comité exécutif d'Improvisation NB 2022-2023



Budget et administration

Tel qu'il est prévu annuellement, Improvisation NB a soumis la documentation et déboursé les frais afin de maintenir son statut en tant qu'organisme à but non lucratif au niveau provincial et fédéral.

Lors de la dernière année financière, les dépenses administratives comprennent l'achat d'encre ainsi que les frais rattachés au maintien de nos comptes bancaires et de crédit, mensuels et annuels. Puisque l'organisme a continué de favoriser la rémunération des employé.e.s à contrat par l'entremise de transferts électroniques plutôt que par chèque, l'augmentation des frais bancaires perçue au cours du dernier mandat s'est maintenue.

De plus, le compte Zoom de l'organisme fut renouvelé grâce aux frais administratifs accumulés par l'entremise des formations et spectacles développés sur mesure ainsi qu'à l'appui financier du Gouvernement du Canada à travers Collaboration avec le secteur communautaire. Ce fonds a également permis à l'organisme d'offrir un remboursement mensuel fixe à sa ressource humaine pour l'utilisation de son téléphone et son Internet personnel dans le cadre de son emploi, remontant respectivement à 20 \$ et 30 \$ par mois.



Un obstacle à la gestion financière de l'organisme fut la transition difficile effectuée par UNI coopération financière qui a causé des défis importants d'abord par l'inaccessibilité du compte et l'incapacité d'effectuer des transactions pendant un temps, puis par la perte de l'information historique propre à l'organisme prédatant juillet 2023. Cette situation a produit des délais repoussant la complétion de projets, retombées que l'organisme ressent toujours actuellement.

Cette année financière fut caractérisée par la reprise de toutes les activités habituelles de l'organisme ainsi que la finalisation de projets financés qui eurent une livraison ralentie par la pandémie. Offrant des activités en présentiel et en ligne, Improvisation NB a livré un grand nombre d'initiatives financées et développées sur mesure, ainsi que fourni des occasions de travail rémunérées à des membres de la communauté d'improvisation. Deux financements provenant du Gouvernement du Canada par l'entremise de Collaboration avec le secteur communautaire furent reportés du mandat précédent, soit 30 629,90 \$ attribué au projet interprovincial duquel l'organisme retient une somme restante de 747,27 \$, ainsi que 82 562,25 \$ assignés aux initiatives récurrentes de l'organisme, dont 27 458,69 \$ sera remis au prochain mandat afin de compléter ce projet.

Improvisation NB a soumis trois demandes de fonds au cours du mandat 2022 – 2023. Elle a remis une demande de subvention auprès du Fonds pour les espaces communautaires rendus disponibles par le Gouvernement du Canada, recevant 47 000 \$. Ces fonds ont assuré la création d'une bourse d'équipement et permis à Improvisation NB de s'outiller de matériel soutenant la



livraison de ses événements et la production de ses ressources. Un total de 1 090,91 \$ est versé au prochain mandat afin de compléter l'initiative. En octobre 2023, l'organisme a déposé une demande de financement auprès du Fonds d'initiatives stratégiques offert par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick pour un projet visant à mettre en scène de nouveaux spectacles professionnels d'improvisation. L'organisme est en attente d'une réponse.

En août 2023, le Gouvernement du Canada a communiqué avec nous afin de nous aviser que l'organisme était maintenant éligible aux financements de programmation. Ce type de financement pluriannuel assure un soutien et une stabilisation des initiatives récurrentes, ainsi que contribue à la prévisibilité du salaire des ressources humaines. Il est rare qu'un organisme qui existe depuis moins de 10 ans bénéficie de tels financements, donc la décision d'inviter Improvisation NB à soumettre un tel projet démontre la grande confiance du Gouvernement du Canada en notre organisme ainsi que leur niveau de satisfaction envers nos projets et leurs résultats. En novembre 2023, Improvisation NB a soumis sa première demande de financement auprès du fonds de programmation, y intégrant de nombreux projets annuels existants et de nouvelles initiatives qui se veulent récurrentes. L'organisme recevra une réponse au cours du prochain mandat.

Les subventions obtenues lors de ce mandat et celles reportées des mandats précédents ont augmenté l'étendue des projets de l'organisme, stabilisé les initiatives récurrentes, et assuré le maintien d'une ressource humaine. Improvisation NB a comme objectif de poursuivre les étapes du processus permettant d'accéder au fonds de fonctionnement général rendu disponible par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce fonds permettrait de diversifier les sources de financement soutenant les besoins administratifs de l'organisme ainsi que le salaire de la ressource humaine actuelle, et tout.es employé.e.s supplémentaires embauché.e.s dans le futur. Dans le moment présent, le salaire de la ressource humaine dépend de la réception de subventions ponctuellement, quoique le financement actuel soutenant les projets récurrents a offert un appui indispensable lors de ce mandat.

Suite à de nombreuses années de travail, Improvisation NB a reçu la confirmation en fin de mandat qu'artsnb a ajouté l'improvisation comme discipline éligible dans le cadre des financements offerts par cet organisme. Ces formulaires classent l'improvisation en tant que forme de théâtre et invite les improvisateur.trice.s professionnel.le.s à soumettre un projet. Cette nouvelle offre une légitimation à la discipline et des pistes concrètes pouvant appuyer le cheminement des improvisateur.trice.s désirant faire de cet art un travail rémunéré. Au cours du prochain mandat, Improvisation NB explorera et se familiarisera avec les fonds d'artsnb afin de mieux guider et soutenir sa communauté d'improvisation.

Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a classé l'improvisation comme art de scène en 2018. Cependant, les demandes de subvention offertes par ce gouvernement requièrent que les improvisateur.trice.s embauché.e.s soient également des artistes professionnel.le.s dans d'autres formes d'art, ce qui limite le nombre d'artistes pouvant participer à nos initiatives. En documentant les réalités actuelles et développant la sphère professionnelle de l'improvisation, l'organisme a su démontrer le professionnalisme existant et possible dans notre domaine. Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a exprimé une ouverture à permettre de tels projets et conséquemment, des



improvisateur.trice.s professionnel.le.s furent intégré à notre demande de financement soumise cette année auprès du Fonds d'initiatives stratégiques. La décision d'artsnb d'inclure l'improvisation a un impact énorme sur la légitimation de cette forme d'art auprès de ce gouvernement et saura informer leurs décisions quant à cette demande de subvention et celles soumises dans le futur.

Événements

Le Tournoi de qualification a fait un retour cette année, tenant sa première édition depuis 2019. Ainsi, il fut possible de voir un retour complet des deux tournois des écoles secondaires durant ce mandat. Les revenus de ces tournois comprennent d'abord les frais d'inscription des équipes, avec l'exception de l'équipe hôte qui participe gratuitement. Les frais de base sont de 350 \$ par équipe au Tournoi de qualification et de 400 \$ par équipe au Championnat provincial « La Gougoune Dorée », ainsi que des frais supplémentaires de 30 \$ par observateur.trice ou accompagnateur.trice adulte s'ajoutant à l'alignement de base. Le Tournoi de qualification a accueilli 10 équipes et « La Gougoune Dorée » huit équipes, représentant respectivement neuf et sept équipes contributrices au budget de ces événements. De plus, ces tournois ont bénéficié de l'appui financier du Gouvernement du Canada à travers Collaboration avec le secteur communautaire. Les dépenses liées aux tournois jeunesse se rapportent à la location des espaces, à la conciergerie, au service de repas, aux prix et au déplacement des officiel.le.s.

Les tournois des écoles secondaires présentent des budgets équilibrés. Toutefois, les éditions tenues au cours des dernières années démontrent une augmentation stable des frais associés à l'organisation de ces événements. Conséquemment, le financement du Gouvernement du Canada fut essentiel afin de subvenir aux besoins monétaires des tournois en 2023, soulignant l'importance de recevoir un appui financier gouvernemental pour assurer la continuation de ces activités. Le comité organisateur du Championnat provincial « La Gougoune Dorée » a également décroché de nombreux commanditaires contribuant à la tenue et à la santé financière de cet événement. Improvisation NB continue d'encourager les écoles hôtes à préparer un budget préliminaire lors du processus de mise en candidature, et d'effectuer une recherche dans leur communauté afin d'obtenir des commanditaires. C'est en combinant et diversifiant les sources de financement que ces initiatives se maintiennent et fleurissent.

Les réunions du Conseil jeunesse, des entraîneur.e.s et des officiel.le.s se sont déroulées pendant le Tournoi de qualification. Ces réunions ont engendré des discussions importantes, permettant de souligner les enjeux et réalités des membres d'Improvisation NB qui informeront les projets futurs. Cette année, un nombre record de jeunes ont soumis leur candidature au poste de représentant.e jeunesse au CA d'Improvisation NB. L'organisme est heureux d'y voir autant d'intérêt et est choqué d'être entouré par autant de jeunes engagés.

Le Tournoi d'improvisation adulte « Le Zèbre d'Or » fut financé par les frais d'inscription des équipes participantes au titre de 40 \$ par joueur.euse. Les dépenses incluent la production de prix par une artiste et la location d'une salle de spectacle ainsi que l'embauche de technicien.ne.s et autre personnel propre à celle-ci. Cet événement demeure un défi financier puisque le revenu des frais d'inscription est rarement assez substantiel pour soutenir l'encadrement de haute qualité fourni par



une salle et des technicien.ne.s professionnel.le.s. L'organisme a dû faire usage du surplus d'un autre projet afin de combler les manques budgétaires du tournoi, et ce, malgré l'augmentation des frais d'inscription au dernier mandat et la participation significative à l'événement cette année. En novembre, Improvisation NB a soumis une demande de financement qui vise à soutenir la tenue des prochaines éditions.

Improvisation NB est venue en aide aux Jeux régionaux de la région Chaleur en recrutant et encadrant des officiel.le.s à distance, et assurant la gestion de leur rémunération. Ainsi, cette somme fournie par le Comité régional des Jeux de l'Acadie Chaleur fut déposée au compte de l'organisme, puis versé aux officiel.le.s présent.e.s. En juillet 2023, l'organisme a coordonné la participation d'officiel.le.s dans le cadre de la Finale des Jeux de l'Acadie. Le COFJA 2023 a fait suivre à l'organisme le remboursement quant aux repas et déplacements encourus pendant les Jeux de l'Acadie ainsi que la rémunération facturée, qui ont ensuite été versés aux officiel.le.s participant.e.s.

Le Match des ancien.ne.s n'a pas eu lieu en 2023. Depuis 2017, ce spectacle est organisé en collaboration avec l'aUMni, faisant partie de leur programmation annuelle. Cette année, l'aUMni a choisi de ne pas renouveler ce partenariat en faveur d'autres approches. Ayant reçu peu de préavis, Improvisation NB n'a pas été en mesure de préparer une levée de fonds alternative permettant de renflouer les coffres de la Bourse ImproNB au cours de ce mandat. Cependant, une demande de fonds fut soumise en novembre qui vise à soutenir la création d'un ou plusieurs spectacles par année, appuyant cette bourse félicitant l'engagement des improvisateur.trice.s universitaires auprès de la communauté d'improvisation dans la province. Improvisation NB réfléchit à de nouvelles voies créatives et a entamé le développement de nouveaux partenariats afin d'assurer la continuation de ce projet.

Spectacles

Pendant ce mandat, Improvisation NB a continué d'explorer et développer ses capacités quant à la production et présentation de spectacles à teneur professionnelle. L'organisme fut embauché afin de livrer deux spectacles de type défis d'improvisation lors d'une activité scolaire et d'un événement jeunesse, ainsi qu'une mini impro-théâtre dans le cadre d'une initiative charitable. Ces prestations ont donc mis en scène divers formats et approches au spectacle d'improvisation dans une variété de contextes. Les spectacles furent livrés en présentiel devant des foules nombreuses et ainsi, ont offert une belle visibilité à l'organisme et à la discipline en général. Les dépenses principales furent les honoraires des artistes, la coordination et quand applicable, le déplacement et les repas des artistes. Dans le cadre de l'événement charitable, Improvisation NB et les improvisateur.rice.s mis.es en scène ont offert leur temps et talent gratuitement afin de soutenir une cause importante. Ces contrats ont permis d'amasser des fonds supplémentaires qui furent intégrés au coussin financier d'Improvisation NB, s'avérant important alors qu'elle ne bénéficie pas présentement de fonds de fonctionnement général. Ces prestations sur mesure ont accumulé 100 \$ en frais administratifs cette année. Dans le cadre du spectacle pendant le Trivthon, notre organisme et les improvisateur.trice.s mis en scène ont offert leur temps bénévolement afin de soutenir cette initiative charitable.



Avec chaque nouvelle expérience, l'organisme peaufine ses procédures liées aux spectacles professionnels, encourage la compréhension des divers formats existants auprès de la communauté en général, et définit son approche à la promotion de ce service. Un objectif central demeure l'augmentation du nombre de prestations d'improvisation livrées et d'improvisateur.trice.s travaillant dans ce domaine dans la province. Improvisation NB s'appuie sur la grille tarifaire développée afin de solidifier un standard provincial destiné aux artistes en improvisation. Ces spectacles sur mesure ont permis à huit improvisateur.trice.s d'accepter un ou plusieurs des contrats obtenus au cours de l'année. Plusieurs des critères déterminant l'éligibilité d'un.e artiste en tant que professionnel.le sont axés sur l'obtention régulière d'un travail rémunéré dans l'art choisi. Improvisation NB s'engage donc à multiplier les opportunités d'œuvrer en tant qu'artiste dans ce milieu, soit à travers des projets internes ou sur mesure, afin de créer un environnement où les improvisateur.trice.s peuvent accéder au statut professionnel, puis aux fonds artistiques individuels rendus disponibles. Afin de se professionnaliser et de s'épanouir, la communauté d'improvisation doit avoir accès à l'appui financier requis pour exceller et produire dans son domaine.



Formations

Dans le cadre des événements pédagogiques livrés au cours du mandat, Improvisation NB a offert un travail rémunéré à 20 improvisateur.trice.s dans la province. La multiplication des opportunités et types de contrats disponibles servent à démontrer que les improvisateur.trice.s œuvrent activement et régulièrement dans leur domaine, renforçant leur statut en tant qu'artiste professionnel.le.



Financé par le Gouvernement du Canada par l'entremise de Collaboration avec le secteur communautaire, le projet interprovincial fut mené à terme au cours de ce mandat. Les formations et matchs pédagogiques intégrés à cette initiative ont permis de rejoindre des jeunes des écoles intermédiaires et secondaires, ainsi que des adultes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les dépenses incluent principalement les honoraires des formateur.trice.s, la coordination, la promotion et, le cas échéant, le déplacement et les repas des formateur.trice.s. Lorsqu'applicable, la plateforme Zoom a assuré la livraison du contenu offert virtuellement. L'accès à cette plateforme fut rendu possible grâce à d'autres projets. Puisque la formation d'officiel.le supplémentaire fut une reprise de celle offerte annuellement par l'organisme, les frais d'inscription habituellement rattachés à ce projet se sont également imposés à ces participant.e.s au titre de 10 \$ par volet. Conséquemment, cette formation a amassé un surplus de 210 \$.

Cette initiative interprovinciale a renforcé les liens et partenariats existants au cœur de milieux scolaires et communautaires en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. En engageant des jeunes de différents groupes d'âge, elle a su activer des réseaux d'improvisation présentement en reconstruction dus au ralentissement ou à l'arrêt des activités lors de la pandémie. Puisque les formations centrées sur les rôles d'encadrement ont rassemblé des officiel.le.s, des entraîneur.e.s, des enseignant.e.s et d'autres membres du personnel scolaire, elles stimulent le développement et le maintien de projets d'improvisation en salle de classe et en parascolaire, ainsi qu'au cœur de ligues et autres espaces communautaires. Ainsi, ces expériences formatives ont rejoint et formé des personnes-ressources essentielles dans plusieurs endroits. Improvisation NB espère que ce type d'initiative encourage l'épanouissement de l'improvisation dans les Maritimes ainsi que la croissance des spectacles présentés.

Improvisation NB fut embauché à trois reprises au cours du mandat afin d'offrir des formations sur mesure. La présence soutenue de ce type de contrat démontre une croissance de la visibilité de l'organisme dans plusieurs milieux et provinces ainsi que témoigne du désir grandissant d'inclure de l'improvisation aux activités scolaires et communautaires. Les dépenses inclus les honoraires des formateur.trice.s, et le cas échéant, le déplacement, le logement et les repas. L'accès à la plateforme Zoom est rendu possible à travers d'autres projets. La livraison de formations sur mesure permet à Improvisation NB de créer des liens avec des organismes externes et d'amasser des fonds supplémentaires ajoutés à son coussin financier, qui s'avère important alors de l'organisme ne bénéficie pas présentement de fonds de fonctionnement général. Ces formations sur mesure ont accumulé 150 \$ en frais administratifs au cours de l'année.

La formation d'officiel.le est financée d'abord par l'entremise des frais d'inscription des participant.e.s au titre de 10\$ par volet. Ces frais sont maintenus intentionnellement bas afin de rendre la formation la plus accessible possible à la communauté, particulièrement auprès de ceux.celles qui vise obtenir ou maintenir leur accréditation d'officiel.le. De plus, le Gouvernement du Canada offre un appui financier à la tenue de cette activité à travers Collaboration avec le secteur communautaire. La formation est offerte en ligne afin de faciliter la participation sur le plan provincial, important alors qu'elle permet aux improvisateur.trice.s de s'impliquer dans plusieurs événements d'Improvisation NB et d'autres organismes. Puisque la formation fut livrée virtuellement, il n'y a aucune dépense logistique autre que le maintien d'un compte Zoom rendu possible par



l'entremise du financement fédéral et des initiatives développées sur mesure. Bien que la participation soit plus significative cette année, le revenu obtenu des frais d'inscription n'atteint toujours pas la somme requise afin de rémunérer les formateur.trice.s aux tarifs habituels de l'organisme. Cette réalité souligne l'importance et la nécessité d'obtenir de fonds gouvernementaux supplémentaires afin de combler les manques budgétaires du projet et d'assurer sa continuation.

Outils pédagogiques

Au cours du mandat, Improvisation NB a eu l'opportunité de produire des outils pédagogiques sous forme de capsules vidéo et à l'écrit. Ces ressources demeurent accessibles en permanence auprès de la communauté d'improvisation ainsi que la population en général, contribuant à l'apprentissage initial et continu en improvisation dans la province et ailleurs. Puisque ces outils éducatifs sont disponibles en ligne, ils appuient le cheminement des improvisateur.trice.s œuvrant sans le soutien d'entraîneur.e.s ou d'expertise locale ainsi que le parcours du personnel scolaire cherchant à intégrer l'improvisation dans leur milieu. Ces projets ont également permis à l'organisme d'embaucher un total de 14 improvisateur.trice.s afin d'assurer la production de ces ressources.

Improvisation NB a développé cinq capsules vidéo pédagogiques portant sur divers sujets sélectionnées suite à une consultation du Conseil jeunesse, des entraîneur.e.s et des officiel.le.s. Cette initiative est rendue possible grâce à deux projets financés par le Gouvernement du Canada à travers Collaboration avec le secteur communautaire. Les dépenses incluent la scénarisation et la révision des textes, la production, la réalisation et le montage des capsules ainsi que la conceptualisation du visuel accompagnateur. Des improvisateur.trice.s furent également embauché.e.s afin de livrer le contenu devant la caméra. L'équipement de tournage fut emprunté sans frais. Alors que certains espaces de tournage furent utilisés gratuitement, la location d'une salle figure au budget. Ces capsules s'insèrent dans trois séries que l'organisme vise à étendre au cours du prochain mandat.

L'organisme fut embauché par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin de produire une capsule vidéo dans le cadre de la Semaine Provinciale de la Fierté Francophone (SPFF). Cette capsule met en scène un.e formateur.trice qui guide les visionneur.e.s à travers un atelier en temps réel. Celle-ci s'ajoute aux deux capsules produites en 2022 qui demeurent disponibles sur le site Web de la SPFF. Les dépenses principales furent la production, l'animation et le montage de la capsule. Puisque cette ressource est rendue accessible gratuitement par ce ministère aux écoles primaires, intermédiaires et secondaires ainsi qu'aux garderies dans la province, elle a apporté une belle visibilité à Improvisation NB et au type de formation qu'elle offre. Ce contrat s'avère une opportunité de maintenir une collaboration plus concrète et directe avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Le financement octroyé par le Gouvernement du Canada à travers Collaboration avec le secteur communautaire permet à Improvisation NB d'assigner des fonds au fonctionnement de son blogue. Ainsi, au cours du mandat l'organisme fut en mesure de rémunérer la révision avant publication des articles de blogue soumis par la communauté.



Bourses

Grâce au partenariat avec le bureau de recrutement de l'Université de Moncton, deux bourses d'études de 1 000 \$ furent données pendant le Championnat provincial d'improvisation « La Gougoune Dorée ». Chacune des bourses a été offerte à un.e joueur.euse récipiendaire de certains prix remis à la fin de cet événement.

En septembre 2023, Océane Laforest est récipiendaire de la Bourse ImproNB, se faisant octroyer une bourse d'études de 400 \$ à l'Université de Moncton. Ces fonds furent recueillis lors du Match des ancien.ne.s de la LICUM en 2022. Puisque cette levée de fonds n'a pas eu lieu en 2023, Improvisation NB explore des alternatives permettant de renflouer les coffres de cette bourse au cours du prochain mandat. À présent, l'organisme retient un surplus de 15 \$ assigné à la Bourse ImproNB 2024.

Improvisation NB a rendu disponible un Fonds d'équipement pour les spectacles d'improvisation destiné aux écoles, établissements postsecondaires, ligues et organismes communautaires ou culturels du Nouveau-Brunswick. Financé par le Gouvernement du Canada à travers le Fonds pour les espaces communautaires, ce projet a remis 4 499,89 \$ en équipement d'officiel.le et un total de 26 287,51 \$ en bourses monétaires permettant aux récipiendaires d'assurer la réparation ou la construction de bandes d'improvisation, ainsi que faire l'achat d'équipement de spectacle et de rangement. Notamment, cette bourse permettait l'acquisition de chandails de joueur.euse.s, adressant les besoins et défis à ce sujet identifiés lors de la réunion des entraîneur.e.s en 2022. Les autres dépenses incluent le matériel et les services postaux. Cet équipement facilitera la présentation de spectacles et la création de nouvelles initiatives d'improvisation dans les milieux scolaires et communautaires de la province. Bien que ce fonds ait su équiper de nombreuses écoles intermédiaires et secondaires ainsi que des ligues dans la province, Improvisation NB a reçu un volume considérable de demandes et n'a pu subvenir à tous les besoins au cœur de cette communauté grandissante. L'organisme s'engage donc à identifier des sources de financement afin d'offrir une telle bourse à nouveau dans le futur.

Improvisation NB a également bénéficié de fonds par l'entremise de cette initiative afin de faire l'achat d'équipement appuyant la livraison de ses activités et la production de ses ressources pédagogiques. Une somme de 9 067,17 \$ a permis à l'organisme d'obtenir de l'équipement technique et de tournage, du matériel de rangement, ainsi que de l'équipement d'improvisation dont des chandails de joueur.euse.s et des cubes agissant comme alternative aux bandes. Quelques achats supplémentaires seront effectués au prochain mandat afin de compléter ce projet, en particulier deux banner bugs pour augmenter la visibilité de l'organisme lors de ses événements.



Autres

Les 8^e et 9^e saisons de Catégorie Libre, émission présentée en baladodiffusion par Improvisation NB, bénéficient d'appui financier provenant du Gouvernement du Canada à travers Collaboration avec le secteur communautaire. Ce financement permet à l'organisme de rémunérer la production, l'animation et le montage des épisodes. Les frais d'hébergement virtuel de Catégorie Libre remontent à une somme de quelques cents par mois et sont absorbés par Michel Albert en tant que don à l'organisme. L'équipement d'enregistrement demeure emprunté. Les invité.e.s offrent leur temps gratuitement au projet et n'ont pas occasionné de frais de déplacement. Certains épisodes sont enregistrés en présentiel et d'autres à distance par l'entremise de la plateforme Zoom, permettant d'inclure des invité.e.s peu importe leur ville de résidence. Improvisation NB maintien un compte sur la plateforme Zoom grâce au financement fédéral et aux initiatives développées sur mesure.

Le Temple de la Renommée de l'improvisation au Nouveau-Brunswick n'occasionne pas de dépenses, ni de revenus. La plateforme Zoom et la chaîne YouTube de l'organisme assurent la diffusion en direct des intronisations et la préservation des cérémonies sous forme de capsules vidéo par la suite. L'accès à la plateforme Zoom est rendu possible à travers d'autres projets.

À noter que les budgets détaillés sont disponibles **en annexe**.



Relations externes



Improvisation Nouveau-Brunswick travaille conjointement avec plusieurs organismes, événements et ligues pour encourager le développement et la croissance de l'improvisation. Elle est partenaire en termes de communications et de promotion avec les ligues de la province (LICUM, LIC, LISSE, LIR, LIMA, LIO, LIPA, LImm) ainsi qu'avec les organisateur.trice.s de spectacles ponctuels ou annuels (Improvisation pour la prévention, RIRE, Punch Up, matchs interscolaires, matchs entre des équipes scolaires et des ligues). L'organisme collabore également à l'organisation d'événements comme les Jeux de l'Acadie et, tout spécialement cette année, la Coupe Universitaire d'Improvisation (CUI) accueillie par la LICUM.

Improvisation NB continue de maintenir des partenariats forts avec plusieurs organismes au Nouveau-Brunswick et dans les Maritimes. Au cours du mandat 2022 – 2023, l'organisme a collaboré avec le CJPNE et le CSAP en Nouvelle-Écosse, offrant des formations et un spectacle d'improvisation professionnel sur mesure dans le cadre de leurs projets. Improvisation NB a également appuyé la Société des Jeux de l'Acadie et leurs comités organisateurs en fournissant son expertise ainsi qu'en recrutant et encadrant des officiel.le.s pour leur Finale et les Jeux régionaux menant à celle-ci dans quelques régions du Nouveau-Brunswick. L'Université de Moncton a maintenu son partenariat avec l'organisme en remettant deux bourses lors de la tenue du Championnat provincial « La Gougoune Dorée » (voir section « Bourses » pour plus d'information). Improvisation NB a formé un nouveau partenariat avec La Maison Nazareth par l'entremise de la présentation d'un spectacle improvisé durant leur Trivthon. Cet événement a offert une belle visibilité de la discipline et d'Improvisation NB auprès des parties prenantes provenant de la région du sud-est. Enfin, le partenariat existant avec le Centre culturel Aberdeen s'est poursuivi cette année grâce à la tenue du Tournoi « Le Zèbre d'Or ». Cet organisme culturel a également offert un soutien par l'entremise de lettres d'appui fournies pour accompagner nos demandes de financement visant à créer de nouvelles initiatives professionnelles.

L'organisme a été approché pour collaborer avec Radio-Canada pendant le tournage d'un documentaire intitulé « Vider son sac, une jeunesse francophone fatiguée ». Radio-Canada cherchait à présenter des jeunes adultes improvisateur.rice.s qui pratiquent leur art en français dans un milieu minoritaire. Les responsables de l'initiative voulaient non seulement tenir des entrevues avec les personnes ciblées, mais également assurer le tournage d'extraits d'un match. Improvisation NB a donc agi en tant que liaison entre Radio-Canada et la LICUM afin d'appuyer la production à l'intérieur de leur échéancier. Le documentaire est disponible pour visionnement en ligne sur TOU.TV au lien suivant <https://ici.tou.tv/vider-son-sac-une-jeunesse-francophone-fatiguee>



En septembre 2023, Improvisation NB a pris part pour la toute première fois à la parade de la fierté organisée par Rivière de la fierté à Moncton. Pour l'organisme, il s'agissait d'une façon de prouver que les bottines suivent bel et bien les babines et démontrer encore une fois son engagement visant la création d'un milieu inclusif, diversifié et accueillant. L'adoption de la politique de diversité d'équité et d'inclusion (DÉI), les changements récents aux règlements de tournoi d'improvisation secondaire portant sur la question du genre, et la participation à la parade de la fierté sont des initiatives qui émanent de notre promesse d'une culture d'inclusion. Nos membres se sont présentés sur la rue Main en portant des chandails de joueur.euse.s de différentes couleurs pour recréer un arc-en-ciel. Un gros merci à Clo Allard pour avoir confectionné la bannière arborant le logo de l'organisme sur un fond tie-dye qui nous a permis de clairement identifier notre groupe pendant l'événement.



Recommandations :

- Qu'Improvisation NB soit présente à la parade de la fierté de Moncton de façon annuelle et que l'organisme encourage ses membres dans d'autres régions à participer à leur parade respective.
- Qu'Improvisation NB, par l'entremise de partenariats existants ou nouveaux, encourage la présentation de spectacles d'improvisation de haut calibre pour permettre à nos membres d'obtenir un statut d'artiste professionnel.

Communication



Une des forces d'Improvisation NB est l'effort qu'elle déploie pour communiquer régulièrement et clairement avec ses membres ainsi qu'avec le public en général. Du côté des médias traditionnels, l'organisme a bénéficié d'une visibilité stable durant le mandat 2022 – 2023 comparativement aux années précédentes. Que ce soit par des publications écrites, entrevues radio ou entrevues télévisées, on remarque que les médias traditionnels apportent généralement plus d'attention aux tournois qu'à nos autres initiatives, ce qui est attendu. Improvisation NB a tout de même continué à faire la promotion des intronisations au Temple de la Renommée de l'improvisation au Nouveau-Brunswick par l'entremise de communiqués de presse afin de faire rayonner les nouveaux intronisés et la communauté improvisatoire.

Du côté des médias sociaux, Improvisation NB cherche à rejoindre ses membres par l'entremise de différentes plateformes. La promotion d'événements et de formations, qu'elles soient internes ou externes, demeure un des principaux objectifs de notre présence sur les médias sociaux. L'organisme utilise à ces fins ses comptes Facebook, X (anciennement Twitter), Instagram (incluant Instagram stories) et, depuis septembre 2023, un nouveau compte TikTok. Cette nouvelle approche cherche à rejoindre notre réseau jeunesse qui délaisse les médias sociaux dits traditionnels. Improvisation NB a établi un rythme de deux publications par mois. Le contenu prévu inclut répondre à des questions soumises, faire la promotion du podcast Catégorie Libre en présentant du contenu inédit, définir des termes d'improvisation, et occasionnellement, documenté ses initiatives. Les capsules vidéo produites sur TikTok sont également partagées comme des Reels sur Instagram et certaines sur YouTube shorts. Enfin, Improvisation NB continue à utiliser son blogue, <https://impronb.wordpress.com/>, pour faire la promotion d'initiatives, rendre disponibles des ressources pédagogiques et permettre à la communauté d'improvisation de s'exprimer et partager leurs opinions sur divers aspects de l'improvisation à travers des articles. Durant le mandat 2022 – 2023, 51 articles ont été publiés sur celui-ci.

L'émission offerte en baladodiffusion « Catégorie Libre » a terminé sa 8^e saison avec un total de 8 épisodes au cours du présent mandat, puis a entamé sa 9^e saison avec un total de 3 épisodes diffusés en date du 30 novembre 2023. Cette production continue de bénéficier du financement accordé par le Gouvernement du Canada à travers Collaboration avec le secteur communautaire. Durant sa 8^e saison, Improvisation NB a testé la possibilité de tenir des pièces-audio improvisées. Le but était d'explorer l'intérêt de nos membres envers cette forme de prestation, si le format pièce-audio permet une formule improvisée qui fonctionne, et si le public arrive à ressentir que les spectacles sont bel et bien non-scriptés. La rétroaction à cet épisode en particulier fut très positive. Les épisodes de Catégorie Libre sont enregistrés en présentiel ou par l'entremise du compte Zoom de l'organisme selon où se trouve l'invité.e. Tous les épisodes sont disponibles sur Apple Podcast, Spotify et avec diaporama sur la chaîne YouTube d'Improvisation NB.



Cinq capsules vidéo pédagogiques financées par le Gouvernement du Canada à travers Collaboration avec le secteur communautaire ont aussi été publiées et partagées grâce à notre chaîne YouTube et notre blogue. Trois des cinq capsules s'inscrivent dans la série « Carton de thèmes », portant sur la nature, le nombre de joueur.euse.s et la durée d'une improvisation. Les deux autres capsules s'insèrent dans la série « Les punitions » et « Équipement d'improvisation » explorant les signes des punitions et l'équipement utilisé durant un match d'improvisation.

Recommandations :

- Qu'Improvisation NB étudie des sources de financement possible pour la coordination, l'enregistrement et la diffusion de pièce-audio improvisée comme moyen de démontrer et renforcer le statut d'artistes professionnels de nos membres.
- Qu'Improvisation NB poursuit des sources de financement permettant de continuer le développement de capsules vidéo pédagogiques selon les attentes et besoins ciblés par ses membres.

Événements



Tournois des écoles secondaires

Tenant sa première édition depuis 2019, le Tournoi de qualification a fait un retour du 14 au 16 avril 2023 à la Polyvalente Roland-Pépin à Campbellton. L'événement reçoit 10 équipes, rassemblant 82 joueur.euse.s et 16 entraîneur.e.s, et fut appuyé par 17 officiel.le.s. L'École L'Odyssée de Moncton



remporte le tournoi. Du 26 au 28 mai 2023, l'École Louis-J.-Robichaud de Shediac a accueilli huit équipes lors du Championnat provincial « La Gougoune Dorée », représentant 68 joueur.euse.s et 11 entraîneur.e.s. Un total de 20 officiel.le.s ont soutenu le tournoi. L'École Mathieu-Martin de Dieppe remporte la finale. Ces deux événements furent financés par le Gouvernement du Canada par l'entremise du programme Développement des communautés de langue officielle – Collaboration avec le secteur communautaire.

Jeux de l'Acadie

En printemps 2023, Improvisation NB a apporté un soutien promotionnel aux Jeux régionaux dans la province, ainsi qu'un appui supplémentaire à la région Chaleur en recrutant et encadrant sept officiel.le.s pour cet événement. Le réseau des écoles intermédiaires est toujours en reconstruction en raison des perturbations causées par la pandémie. Alors que certaines régions ont tenu des Jeux régionaux comme prévu, certaines délégations n'avaient qu'une seule équipe candidate. Ces dernières ont tout de même organisé un match public afin d'offrir cette expérience aux joueur.euse.s. Un total de 13 équipes des écoles intermédiaires de la province a participé aux étapes préliminaires en voie des Jeux de l'Acadie.

Du 30 juin au 2 juillet 2023, les Jeux de l'Acadie ont rassemblé six équipes à Memramcook, Nouveau-Brunswick, provenant du Restigouche, de la Péninsule Acadienne, du Sud-Est, de Kent, de Chaleur et de l'Île-du-Prince-Édouard. Un total de 12 officiel.e.s ont appuyé la tenue de l'événement. L'équipe de Chaleur a décroché la médaille d'or, celle du Sud-Est la médaille d'argent, et celle de Kent la médaille de bronze. De plus, l'équipe du Restigouche a reçu le prix d'esprit sportif.



Tournoi « Le Zèbre d'Or »

Du 14 au 16 juillet 2023, le Tournoi adulte « Le Zèbre d'Or » a accueilli neuf équipes au Centre culturel Aberdeen à Moncton. Il y a eu une augmentation significative de la participation lors de cette édition, rassemblant 43 joueur.euse.s et neuf officiel.le.s, ainsi qu'un grand nombre de spectateur.trice.s pendant tout l'événement. L'équipe Choix Esthétique a été couronnée championne du tournoi.

Ligues

Au cours de ce mandat, les activités de multiples ligues et spectacles ponctuels ont fait un retour à leur rythme habituel et plusieurs nouveaux projets ont vu le jour. Improvisation NB leur a donné son appui en faisant la promotion de leurs prestations et formations à l'aide de ses médias sociaux ainsi qu'en donnant un coup de main pour recruter des officiel.le.s. Parmi les ligues actives et les spectacles ponctuels présentés par la communauté d'improvisation cette année, on y compte la LICUM, LIC, LIR, LIMA, LIPA, LIO, LISSE, LIMM, ainsi que des initiatives telles que la RIRE, l'Improvisation pour la prévention, la Punch Up et les matchs spéciaux livrés par des équipes scolaires. Certain.e.s organisateur.trice.s de ces projets ont écrit un article de blogue afin de partager leurs activités et expériences.

Spectacles

Improvisation NB a poursuivi le développement et le peaufinage de ses capacités, ainsi que celles de ses membres, quant aux étapes de production de spectacles professionnels créés sur mesure. L'organisme a livré trois prestations sur mesure au cours du mandat, témoignant de sa visibilité grandissante dans ce secteur. Explorant des approches en dehors du match traditionnel, ces spectacles ont pris les formats de mini impro-théâtre et de type défis, encourageant l'innovation afin de maintenir un contenu unique et engageant. Cette année, huit improvisateur.trice.s furent rémunéré.e.s pour la production et présentation de ces spectacles professionnels, appuyant le dossier du statut d'artiste en improvisation et l'épanouissement de cet art au cœur de la communauté artistique.

École acadienne de Truro

En mars 2023, Improvisation NB a été embauché par l'École acadienne de Truro afin de présenter un spectacle de type défis à Truro, Nouvelle-Écosse. Offert en milieu scolaire, la prestation fut livrée devant un estimé de 75 spectateur.trice.s composé d'élèves de la 7^e et 8^e année et leurs enseignant.e.s. L'organisme a employé cinq improvisateur.trice.s pour assurer la création et livraison du spectacle.

Spectacle – Le Trivthon de la Maison Nazareth

En avril 2023, Improvisation NB a collaboré avec la Maison Nazareth afin de créer un spectacle de type mini impro-théâtre, soit une longue improvisation, dans le cadre de leur événement « Le Trivthon ». Notre organisme et les quatre improvisateur.trice.s mis en scène ont offert leur temps bénévolement afin de soutenir cette initiative charitable levant des fonds à des fins caritatives. Tenu à Moncton, ce spectacle développé sur mesure a été présenté devant un estimé de 200 spectateur.trice.s.



Spectacle – Tatamagouche

Improvisation NB fut embauché par le CJPNE pour livrer un spectacle de type défis dans le cadre d'un événement jeunesse tenu en septembre 2023 à Tatamagouche, Nouvelle-Écosse. Deux improvisateur.trice.s ont offert cette prestation créée sur mesure, assurant le développement et la livraison de ce spectacle interactif auprès de 19 spectateur.trice.s âgé.e.s de 12 à 14 ans et quatre adultes accompagnateur.trice.s.

Recommandations :

- Qu'Improvisation NB étudie des sources de financement possible pour la mise en place d'un gala annuel d'improvisation visant à reconnaître les accomplissements artistiques de nos membres et à continuer de renforcer notre statut d'artistes professionnels.
- Que, suite à une proposition d'un de nos membres, Improvisation NB étudie des sources de financement possible pour la mise en place de mini tournois pour les écoles intermédiaires afin de développer ce réseau et assurer une relève au réseau secondaire
- Que, suite à une proposition d'un de nos membres, Improvisation NB sonde ses membres pour mettre en place un « rebranding » du tournoi de qualification des écoles secondaires.



Formations

Cette année, Improvisation NB a livré un total de 49 formations et a embauché 20 formateur.trice.s de son réseau, leur offrant souvent plus d'un contrat dans le cadre de divers projets. En milieu scolaire, les formations offertes ont fréquemment stimulé un intérêt à poursuivre l'exploration de l'improvisation en salle de classe ou en parascolaire par la suite.

Les outils développés pendant la pandémie permettant d'offrir du contenu en ligne demeurent utiles afin de livrer des formations dans les régions où il y a moins des formateur.trice.s ou dans d'autres provinces.

Formations et matchs pédagogiques destinés aux jeunes

Financée par le Gouvernement du Canada à travers Collaboration avec le secteur communautaire, cette série de formations et matchs pédagogiques fut livrée en présentiel en décembre 2022 et janvier 2023 dans le cadre du projet interprovincial.

Quatre formations sur le jeu ont été livrées auprès de 47 jeunes des écoles intermédiaires et secondaires ainsi que sept entraîneur.e.s ou adultes d'encadrement provenant de Bathurst, Campbellton, Dalhousie, Shippagan, Tracadie, et Saint-Jean. La pandémie et l'ouragan Fiona ont affecté notre capacité d'organiser des matchs interprovinciaux, donc nous avons opté pour des matchs interrégionaux et interscolaires au Nouveau-Brunswick. Improvisation NB a encadré six matchs d'improvisation pédagogiques, rejoignant 54 jeunes des écoles intermédiaires et secondaires, ainsi que 10 entraîneur.e.s de Bathurst, Campbellton, Dalhousie, Dieppe, Moncton, Petit-Rocher, Shediac, Shippagan et Tracadie. Il y a également eu la participation de 73 membres du public au cours de ces matchs qui ont eu lieu à Bathurst, Campbellton, Shediac et Shippagan.

Formation de formateur.rice.s

Dans le cadre de son projet interprovincial, Improvisation NB a offert deux formations visant à former des formateur.trice.s en décembre 2022, financé par le Gouvernement du Canada à travers Collaboration avec le secteur communautaire.

La première formation a eu lieu en présentiel à Dartmouth en Nouvelle-Écosse. D'une durée de six heures, elle regroupait huit participant.e.s adultes qui sont des enseignant.e.s, des agent.e.s de développement scolaire et communautaire ainsi que des moniteur.trice.s de langue dans plusieurs écoles de cette province. Les participant.e.s provenaient de plusieurs endroits en Nouvelle-Écosse, soit de l'Île Madame, Sydney, Halifax, Sackville, Truro, Dartmouth et Clare. La formation abordait des notions propres au rôle d'entraîneur.e et d'officiel.le, à la création d'ateliers, ainsi qu'à la présentation de matchs et autres spectacles d'improvisation.

Ensuite, il y a eu une formation d'officiel.le supplémentaire livrée en ligne au Nouveau-Brunswick. D'une durée de quatre heures, celle-ci comprenait le volet 1 et 2 habituel. Les participants étaient composés de huit adultes et quatre jeunes des écoles secondaires actif.ve.s en tant que joueur.euse.s, entraîneur.e.s, officiel.le.s, et/ou formateur.trice.s dans une ou plusieurs régions du Nouveau-Brunswick.

Formations sur mesure

Cette année, Improvisation NB fut embauché à trois reprises afin de livrer des formations sur mesure au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. En mars 2023, l'organisme a donné une série de 34 formations virtuelles en milieu scolaire dans le cadre d'un projet du Conseil Scolaire Acadien Provincial (CSAP). Elles étaient offertes dans le format où les participant.e.s sont rassemblé.e.s dans un espace ensemble et les formateur.trice.s étaient présent.e.s par téléconférence. Ces formations ont rejoint 675 jeunes de la 4^e à la 6^e année et 47 adultes accompagnateur.trice.s dans 14 écoles de la Nouvelle-Écosse se trouvant à Belleville, Chéticamp, Cookville, Dartmouth, Greenwood, Halifax, Meteghan, Pomquet, Pointe-de-l'Église, Pubnico-Ouest, Sydney, Truro et Wedgeport.

La Maison de la Culture a embauché Improvisation NB pour offrir une formation destinée aux jeunes de la Péninsule Acadienne. La formation a eu lieu en présentiel à Inkerman en juin 2023 et a regroupé six participant.e.s de la 4^e à la 6^e année ainsi que deux adultes accompagnateur.trice.s.

L'organisme a livré une formation et un match pédagogique en présentiel dans le cadre d'une activité organisée par l'École Belleville. Cette formation et match a été offert en milieu scolaire en juin 2023 à Belleville en Nouvelle-Écosse, rejoignant 26 participant.e.s de la 4^e année et quatre adultes accompagnateur.trice.s.

Formation d'officiel.le.s

Financée par le Gouvernement du Canada au travers Collaboration avec le secteur communautaire, la Formation d'officiel.le.s fut livrée en deux volets virtuellement le 14 octobre 2023. La participation était significativement plus grande cette année, rejoignant 27 participant.e.s lors du premier volet et 29 participant.e.s durant le deuxième. Parmi ceux.celles-ci, il y avait des officiel.le.s, mais également des entraîneur.e.s et des joueur.eu.se.s. Le volet 1 a adressé les bases de l'arbitrage, de l'écriture de thème à l'après-match, tout en explorant le rôle d'arbitre en-dedans et en-dehors de l'arène. Le volet 2 s'est plutôt concentré sur les changements aux règlements et sur l'approche au rôle de juge de salle. Le format en ligne permet de rendre cette formation plus accessible à tous.tes sur le plan provincial, important dans le cas d'une formation permettant aux improvisateur.trice.s de s'impliquer dans plusieurs événements qui demandent l'accréditation.





Accréditation des officiel.le.s

Pendant ce mandat, cinq personnes ont été accréditées au rôle d'arbitre. Plusieurs nouveaux.velles arbitres formé.e.s ont commencé ou planifient entamé le processus d'accréditation. Un rythme normal a donc repris depuis la pandémie.

Outils pédagogiques

Blogue

Cette année, Improvisation NB a publié un total de 51 articles sur son blogue portant sur une variété de sujets et explorant divers points de vue. Bien que le recrutement de nouveaux.elles auteur.trice.s demeure un défi, un total de 13 membres de la communauté d'improvisation ont contribué un ou plusieurs textes pendant le cours de ce mandat.

Capsules vidéo pour la Semaine Provinciale de la Fierté Francophone

Improvisation NB s'est fait embaucher par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Gouvernement du Nouveau-Brunswick pour produire une nouvelle capsule vidéo destinée aux jeunes de la 4^e à la 12^e année. Le format de celle-ci est un atelier préenregistré qui est rendu disponible sur le site Web de la Semaine Provinciale de la Fierté Francophone (SPFF). Étant la suite d'une capsule produite en 2022, elle invite les participant.e.s à jouer en mettant l'accent sur des notions de mixtes et comparées.

Les deux capsules vidéo produites en 2022 sont toujours accessibles sur le site Web de la SPFF. L'une d'entre elles est destinée aux jeunes de la maternelle à la 3^e année et l'autre aux jeunes de la 4^e à la 12^e année. Elles servent à l'animation d'activités en salle de classe, en garderie, etc. pendant la Semaine Provinciale de la Fierté Francophone qui se déroule en mars.

Série de capsules vidéo pédagogiques

Deux projets ont permis de financer cinq capsules vidéo pédagogiques par l'entremise de Collaboration avec le secteur communautaire offert par le Gouvernement du Canada. Les capsules produites s'insèrent dans trois séries, soit « Carton de thème », « Les punitions » et « Équipement d'improvisation », portant sur la nature, le nombre de joueur.euse.s, la durée, les signes de punition et le matériel pour les matchs. Les sujets ont été choisis suite à une consultation auprès des entraîneur.e.s, du Conseil jeunesse, et des officiel.le.s. Ces capsules vidéo sont disponibles sur la chaîne Youtube et le blogue de l'organisme. En date de ce rapport, les capsules ont été visionnées collectivement un total de **503 fois**.



Recommandations :

- Qu'Improvisation NB veille à la création d'un document guide pour appuyer l'évaluation des arbitres dans le cadre de son processus d'accréditation.
- Que le prochain CA d'Improvisation NB révise ses grilles tarifaires en portant une attention particulière au taux de remboursement du kilométrage afin de se rapprocher du taux provincial.



Politiques et règlements



Le conseil d'administration a mandaté un comité ad hoc afin que celui-ci révise et modifie, au besoin, les règlements et politiques qui gèrent Improvisation NB. D'abord, les règlements ont subi de légères modifications pour clarifier le processus de classement. Dorénavant, la clause portant sur les résultats d'affrontement ne sera observée que si l'égalité est entre deux équipes. Auparavant, cette clause devait être mise en pratique lors d'égalités allant jusqu'à trois équipes, mais l'application était complexe et difficile à justifier adéquatement. De plus, le comité a retravaillé la description de catégories, notamment la chantée et la liste d'à la manière de trouvée en annexe des règlements. Ces ajustements appuient la compréhension de ces catégories en donnant plus de pistes à suivre aux équipes. L'à la manière de YouTube fut renommée « en ligne » afin d'élargir la définition ainsi que rester moderne et ouverts aux changements technologiques, permettant l'exploration de différents outils passé et présent.

L'organisme évalue présentement l'impact des changements apportés aux règlements lors du mandat 2021-2022 par rapport au nombre de juges nécessaires lors de matchs éliminatoires et à l'élimination de toutes mentions de genre dans la composition des équipes. Des données quantitatives et qualitatives sont amassés par l'administration pendant les tournois et une étude approfondie des impacts de ces changements sera monté sous forme de rapport. Le CA juge que les données seront plus complètes après deux rondes de tournoi afin de peindre un portrait complet de la situation.

Une révision de toutes les politiques a aussi été effectuée durant ce mandat pendant laquelle le comité ad hoc a apporté des corrections grammaticales et des ajustements pour intégrer des termes plus neutres. Alors que certaines politiques étaient déjà conçues avec un langage neutre, tous les textes furent repassés et modifiés pour les rendre le plus inclusifs possible. De plus, les politiques suivantes ont subi des changements un peu plus considérables.

Politique 1.5. - Politique d'intronisation au temple de la renommée de l'improvisation au Nouveau-Brunswick : Le titre « Gestionnaire du site Web du Temple » a été modifié à « Responsable du Temple » puisque le rôle de cette personne va bien au-delà de simplement gérer le site Web et inclut le recrutement de membres pour le comité de sélection, la coordination de ces réunions, l'animation des cérémonies d'intronisation, la rédaction des biographies, etc.

Politique 1.6. – Politique relative à la vérification du casier judiciaire : Le comité a jugé bon qu'Improvisation NB demande une vérification des antécédents judiciaires des formateur.rice.s qui opèreront auprès de mineur.e.s afin de protéger ce public cible et l'intégrité de l'organisme.

Politique 1.7. - Politique de don de bourse d'études : Le comité a d'abord retiré la nécessité de fournir une preuve de besoins financiers puisqu'il ressentait que ces démarches pouvaient être perçues comme une barrière empêchant de potentiel.le.s candidat.e.s de soumettre leur candidature pour la bourse. Afin de donner de la flexibilité et de multiplier les options de levée de fonds à la disposition d'Improvisation NB, le comité a également retiré les noms spécifiques d'organismes partenaires ou d'événements pour au lieu faire référence à la tenue de spectacles-bénéfice.

En plus de ces modifications, le comité ad hoc a préparé et soumis au CA deux nouvelles politiques. La « **Politique 1.10 – Politique en cas de réception de plaintes** » présente le processus à suivre ainsi que les sanctions possibles si une plainte est déposée contre un.e membre d'Improvisation NB en vertu des politiques et règlements existants. La « **Politique 1.11 – Politique d'inscription aux tournois des écoles secondaires** » vient aussi documenter les processus à suivre pour soumettre la candidature en vue d'accueillir un tournoi, d'y inscrire une équipe, ainsi que quand et comment effectuer le paiement à la suite de l'inscription. Ces deux ajouts se veulent une façon de protéger l'organisme et son CA dans l'éventualité que des plaintes doivent être traitées ou que des équipes manquent aux étapes d'inscription. En ayant le tout à l'écrit de façon formelle, tous.tes nos membres auront accès à l'information et ne pourront être insatisfait.e.s face aux procédures suivies. Ces deux nouvelles politiques sont disponibles **en annexe**.

Bourses



Les fonds recueillis lors du Match des ancien.ne.s en 2022 a permis à l'organisme de remettre sa Bourse ImproNB. Cette bourse de rétention est accordée à un.e étudiant.e qui donne de son temps et contribue au développement de la communauté d'improvisation au Nouveau-Brunswick. En septembre 2023, une bourse de 400 \$ fut remise à Océane Laforest. Afin d'augmenter la visibilité de cette bourse, elle a été ajoutée à un répertoire de bourses d'organismes externes disponible sur le site Web de l'Université de Moncton.



Lors du Championnat provincial d'improvisation « La Gougoune Dorée », l'Université de Moncton a signifié son intérêt de poursuivre son partenariat avec Improvisation NB en remettant deux bourses d'études de 1000 \$ aux récipiendaires de certains prix. Une bourse a été remise à Olivia Thibeault de Dalhousie en tant que joueuse la plus utile du tournoi. Une deuxième bourse du même montant a été remise à Maude Thériault de Dieppe en tant que plombière du tournoi. Ces bourses sont applicables sur les frais de scolarité à n'importe lequel des campus de l'Université de Moncton.

Enfin, Improvisation NB a offert une bourse d'équipement pour spectacles d'improvisation destinés aux écoles, établissements postsecondaires, ligues et organismes communautaires ou culturels du Nouveau-Brunswick. Financé par le Gouvernement du Canada à travers le Fonds pour les espaces communautaires, ce projet a fourni de l'équipement spécialisé et moderne à sept ligues, ainsi que 20 écoles primaires, intermédiaires et secondaires francophones de la province. Douze de ces groupes ont reçu une somme afin d'acheter du matériel de rangement, huit pour de l'équipement technique et 27 pour de l'équipement d'improvisation, assurant la construction et la réparation de six arènes d'improvisation. Ce fonds a également permis à Improvisation NB d'obtenir de l'équipement de tournage, du matériel de rangement, du matériel de promotion et de l'équipement d'improvisation, tel que des chandails de joueur.euse.s. Ces outils aideront grandement les écoles, les ligues ainsi qu'Improvisation NB à professionnaliser leurs prestations et soutenir leurs activités pédagogiques.

Temple de la Renommée

Le Temple de la Renommée de l'improvisation au Nouveau-Brunswick a reconnu deux personnes au cours du mandat, soit Daniel « Pout » Ouellet et Jonathan « Bob » Savoie. Ces deux intronisations se sont déroulées par l'entremise de la plateforme Zoom et furent diffusées en direct sur la chaîne YouTube d'Improvisation NB, où elles demeurent en permanence sous forme de capsules vidéo. Puisqu'elles sont rendues disponibles en ligne, ces cérémonies virtuelles font briller le milieu de l'improvisation auprès de cette même communauté et du public en général sur le plan provincial.

Pour en savoir plus sur le cheminement et les accomplissements de nos deux templiers, ou de ceux.celles qui les ont précédés, visitez le blogue du Temple de la Renommée.

<http://templeimpronb.blogspot.com>



Annexe 1
Budget 2022-2023

Budget d'Improvisation NB 2022 – 2023

Administration

Revenu

Frais administratifs	\$ 250,00
CSC – Projets récurrents	\$ 31 810,10
CSC – Interprovincial	\$ 3 280,08
Fonds pour les espaces communautaires	\$ 5 000,00
Surplus de projets	\$ 160,89

Dépenses

Rapport gouvernemental annuel	\$ 12,00
Frais bancaires et de crédit	\$ 203,89
Plateforme de télécommunication	\$ 230,00
Encre et enveloppes	\$ 86,58
Promotion	\$ 80,00
Téléphone et Internet	\$ 600,00
Coordination des projets	\$ 39 288,60

Total des revenus \$ 40 501,07

Total des dépenses \$ 40 501,07

Budget équilibré \$ 0,00

Subventions

Revenu

CSC – Interprovincial	\$ 30 629,90
CSC – Projets récurrents	\$ 82 562,25
Fonds pour les espaces communautaires	\$ 47 000,00

Total des subventions \$ 160 192,15

Total des dépenses \$ 130 895,28

Reporté au prochain mandat \$ 29 296,87

Événements

Tournoi de qualification d'improvisation

Revenus

Frais d'inscription	\$ 3 390,00
CSC – Projets récurrents	\$ 4 791,30

Dépenses

Location de salles/Conciergerie	\$ 3 713,80
Repas	\$ 3 338,98
Décor/Matériel/Prix	\$ 73,52

Déplacement des officiel.le.s	\$ 975,00
Promotion	\$ 80,00
Total des revenus	\$ 8 181,30
Total des dépenses	\$ 8 181,30
Budget équilibré	\$ 0,00

Championnat provincial d'improvisation « La Gougoune Dorée »

Revenus	
Frais d'inscription	\$ 3 070,00
CSC – Projets récurrents	\$ 2 203,40
Commanditaires monétaires	\$ 1 700,00
Dépenses	
Location de salles/Conciergerie	\$ 648,90
Repas	\$ 4 113,96
Décor/Matériel/Prix/Activités sociales	\$ 1 700,00
Déplacement des officiel.le.s	\$ 510,54
Total des revenus	\$ 6 973,40
Total des dépenses	\$ 6 973,40
Budget équilibré	\$ 0.00

Tournoi d'improvisation « Le Zèbre d'Or »

Revenus	
Frais d'inscription	\$ 1 720,00
Surplus d'autres projets	\$ 1 652,95
Dépenses	
Location de salles/technique	\$ 2 797,95
Promotion	\$ 80,00
Prix	\$ 495,00
Total des revenus	\$ 3 372,95
Total des dépenses	\$ 3 372,95
Budget équilibré	\$ 0,00

Jeux régionaux - Chaleur

Revenus	
Comité régional des Jeux de l'Acadie Chaleur	\$ 695,20
Dépenses	
Officiel.le.s	\$ 475,00
Déplacement	\$ 220,20
Total des revenus	\$ 695,20
Total des dépenses	\$ 695,20
Budget équilibré	\$ 0,00

Jeux de l'Acadie

Revenus	
COFJA 2023	\$ 1 880,88
Dépenses	
Honoraires d'officiels	\$ 1 610,00
Déplacement et repas	\$ 270,88
Total des revenus	\$ 1 880,88
Total des dépenses	\$ 1 880,88
Budget équilibré	\$ 0,00

Spectacles

École acadienne de Truro

Revenus	
École acadienne de Truro	\$ 1 817,20
Dépenses	
Honoraires des artistes	\$ 1 660,00
Déplacement	\$ 107,20
Frais administratifs	\$ 50,00
Total des revenus	\$ 1 817,20
Total des dépenses	\$ 1 767,20
Surplus	\$ 50,00

Trivthon

Revenus	
Maison de Nazareth	\$ 0,00
Dépenses	
Honoraires des artistes	\$ 0,00
Frais administratifs	\$ 0,00
Total des revenus	\$ 0,00
Total des dépenses	\$ 0,00
Budget équilibré	\$ 0,00

Spectacle - Tatamagouche

Revenus	
CJPNE	\$ 902,20

Dépenses	
Honoraires des artistes	\$ 700,00
Déplacement, repas	\$ 152,20
Frais administratifs	\$ 50,00
Total des revenus	\$ 902,20
Total des dépenses	\$ 852,20
Surplus	\$ 50,00

Formations

Formations et matchs destinés aux jeunes

Revenu	
CSC - Interprovincial	\$ 7 426,40
Dépenses	
Honoraires des formateur.trice.s	\$ 6 007,50
Déplacement, repas	\$ 1 298,90
Promotion	\$ 120,00
Total des revenus	\$ 7 426,40
Total des dépenses	\$ 7 426,40
Budget équilibré	\$ 0,00

Formations destinées aux formateur.trice.s

Revenu	
CSC - Interprovincial	\$ 3 942,95
Frais d'inscription	\$ 210,00
Dépenses	
Honoraires des formateur.trice.s	\$ 3 633,75
Déplacement, repas	\$ 269,20
Promotion	\$ 40,00
Total des revenus	\$ 4 152,95
Total des dépenses	\$ 3 942,95
Surplus	\$ 210,00

Formations sur mesure

Revenu	
École Belleville	\$ 1 159,40
CSAP	\$ 5 547,50
La Maison de la Culture	\$ 589,22

Dépenses	
Honoraires des formateur.trice.s	\$ 6 697,50
Déplacement, logement, repas	\$ 448,62
Frais administratifs	\$ 150,00
Total des revenus	\$ 7 296,12
Total des dépenses	\$ 7 146,12
Surplus	\$ 150,00

Formations d'officiel.le

Revenu	
Frais d'inscription	\$ 560,00
CSC – Projets récurrents	\$ 986,26
Dépenses	
Honoraires des formateur.trice.s	\$ 1 466,26
Promotion	\$ 80,00
Total des revenus	\$ 1 546,26
Total des dépenses	\$ 1 546,26
Budget équilibré	\$ 0,00

Outils pédagogiques

Capsules vidéo pédagogiques

Revenu	
CSC – Interprovincial	\$ 13 580,25
CSC – Projets récurrents	\$ 100,00
Dépenses	
Scénarisation et révision de texte	\$ 3 323,50
Production, réalisation et montage	\$ 7 179,00
Honoraires des comédien.ne.s	\$ 2 380,00
Conceptualisation visuelle	\$ 240,00
Location de salle	\$ 557,75
Équipement technique	\$ 0,00
Total des revenus	\$ 13 680,25
Total des dépenses	\$ 13 680,25
Budget équilibré	\$ 0,00

Capsule vidéo pour la Semaine Provinciale de la Fierté Francophone

Revenu	
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	\$ 500,00

Dépenses	
Animation/Production de la capsule	\$ 500,00
Total des revenus	\$ 500,00
Total des dépenses	\$ 500,00
Budget équilibré	\$ 0,00

Blogue

Revenu	
CSC – Projets récurrents	\$ 3 502,00
Dépenses	
Révision de texte	\$ 3 502,00
Total des revenus	\$ 3 502,00
Total des dépenses	\$ 3 502,00
Budget équilibré	\$ 0,00

Bourses

Bourse ImproNB

Revenu	
Profit du Match des anciens 2022	\$ 415,00
Dépenses	
Remise de la bourse	\$ 400,00
Total des revenus	\$ 415,00
Total des dépenses	\$ 400,00
Reporté au prochain mandat	\$ 15,00

Bourse d'équipement pour spectacles d'improvisation

Revenu	
Fonds pour les espaces communautaires	\$ 42 000,00
Dépenses	
Bourses monétaires	\$ 26 287,51
Équipement d'officiel	\$ 4 499,89
Équipement pour ImproNB	\$ 9 067,17
Matériel et service postal	\$ 1 054,52
Total des revenus	\$ 42 000,00
Total des dépenses	\$ 40 909,09
Reporté au prochain mandat	\$ 1 090,91

Autres

Catégorie Libre

Revenu	
CSC – Projets récurrents	\$ 11 710,50
Don	\$ 1,44
Dépenses	
Honoraires des animateur.trice.s	\$ 2 622,00
Honoraires et déplacement des invité.e.s	\$ 0,00
Production et montage	\$ 9 088,50
Hébergement virtuel	\$ 1,44
Total des revenus	\$ 11 711,94
Total des dépenses	\$ 11 711,94
Budget équilibré	\$ 0,00

Temple de la Renommée de l'improvisation du N.-B.

Revenu	\$ 0,00
Dépenses	
Plateforme de télécommunication	\$ 0,00
Total des revenus	\$ 0,00
Total des dépenses	\$ 0,00
Budget équilibré	\$ 0,00

Mandat 2022 -2023

Revenus totaux	\$ 184 350,19
Dépenses totales	\$ 154 989,21
Surplus/Reporté au prochain mandat	\$ 29 360,98

Annexe 2

Politiques adoptées en 2022-2023

1.10 POLITIQUE EN CAS DE RÉCEPTION DE PLAINTES

Version originale adoptée à la session régulière du

Conseil d'administration du 30 octobre 2023

1. Contexte

Improvisation Nouveau-Brunswick (ImproNB) s'est dotée d'une politique sur l'accréditation des officiel.le.s ainsi qu'une politique de diversité, d'équité et d'inclusion. Ces politiques contiennent des passages portant sur la réception de plaintes, mais ne couvrent pas le processus à suivre par l'organisme pour traiter celles-ci. Cette politique vient clarifier le processus.

2. Définitions

- 2.1. Déséquilibre de pouvoir** - Il peut y avoir déséquilibre de pouvoir quand, dans toute circonstance, un.e participant.e exerce un rôle de supervision ou d'évaluation, un devoir de diligence ou toute autre forme d'autorité à l'égard d'un.e autre participant.e. La maltraitance découle d'un abus de ce pouvoir. Lorsqu'une relation entraîneur.e – joueur.euse est établie, un déséquilibre de pouvoir est réputé exister pendant toute sa durée, peu importe l'âge des personnes concernées; dans le cas d'un.e joueur.euse mineur.e, ce déséquilibre est réputé persister après la fin de la relation, et ce, jusqu'à ce que le.la joueur.euse atteigne l'âge de 25 ans. Un déséquilibre de pouvoir peut exister, mais n'est pas présumé, si une relation intime prévalait avant le début de la relation artistique (ex. : une relation entre époux ou conjoints, ou une relation sexuelle entre adultes consentants antérieure à la relation sportive).
- 2.2. Enquêteur.trice.s** - Une personne nommée par ImproNB pour accomplir les tâches d'enquêteur.rice indépendant du cas, décrites dans la présente politique. Il n'est pas nécessaire que l'enquêteur.rice indépendant du cas soit membre ou affilié à ImproNB.
- 2.3. Ombudsman et/ou Organisateur.rice** - Une personne nommée par ImproNB pour accomplir les tâches du responsable de tournoi ou de l'événement.
- 2.4. Participant.e.s** - Comprend tous les membres et toutes les personnes employées par ImproNB ou engagées dans des activités avec Improvisation Nouveau-Brunswick qui sont assujetties aux politiques d'Improvisation Nouveau-Brunswick, y compris, mais sans s'y limiter, aux membres du conseil d'administration, à la direction générale, aux joueur.euse.s, aux entraîneur.e.s, aux officiel.le.s, aux bénévoles, aux observateur.rice.s, aux employé.e.s de l'établissement hôte, aux accompagnateur.e.s d'équipe, et aux spectateur.trice.s.
- 2.5. Plaignant.e** – Participant.e qui signale un incident, ou un incident présumé, qui constitue une violation des valeurs et de l'éthique d'Improvisation NB.
- 2.6. Répondant.e** - La partie qui répond à la plainte.
- 2.7. Témoin** – Participant.e présent.e lors de l'incident, ou de l'incident présumé, qui pourra présenter sa version des faits.

3. Procédure

3.1. Plainte non officielle, médiation ou conciliation

Lorsqu'une plainte est déposée verbalement, de façon non officielle, plutôt sous la guise d'une inquiétude que d'une plainte à proprement dit.

- 3.1.1.** Souvent la personne n'est pas consciente que son comportement soit offensant ou qu'elle cause du désagrément aux autres. Pour traiter ces dossiers, il suffit parfois de dire directement à la personne concernée que son comportement est importun et qu'elle doit cesser. Le traitement rapide et anonyme de ces remarques et commentaires, suivi d'une observation du comportement afin de déterminer si le tout est corrigé est primordial.
- 3.1.2.** Dans le cadre d'un tournoi, le.la participant.e portant plainte non officielle devra solliciter l'ombudsman du tournoi. Dans le cadre d'un événement autre, la plainte non officielle devra être dirigée à l'organisateur.trice. Dans la majorité des cas, un simple échange avec les parties impliquées saura suffire, mais, au besoin, cette approche peut comporter une séance de médiation ou, si le.la plaignant.e le demande, un processus de conciliation afin d'aider les parties à en arriver volontairement à une solution acceptable.
- 3.1.3.** Si la procédure non officielle de traitement de la plainte n'apporte pas de résultats jugés acceptables par l'un ou l'autre des partis, l'ombudsman ou l'organisateur.trice recommandera d'autres mesures pour régler la situation, en particulier le dépôt d'une plainte officielle.

3.2. Plainte officielle

- 3.2.1.** Un.e participant.e peut choisir de déposer une plainte officielle à titre de première étape ou lorsque le processus de plainte non officielle n'apporte pas un résultat qu'il.elle juge acceptable. Le comité exécutif est tenu de répondre à toutes les plaintes officielles. Cependant, si le.la plaignant.e souhaite déposer une plainte officielle, il.elle doit le faire dans un délai d'un mois du plus récent incident allégué.
- 3.2.2.** Une plainte officielle doit être déposée par écrit et signée. Elle doit fournir un compte rendu exact des faits liés au comportement menant à la plainte dans le plus de détails possible, y compris la date, l'heure, le lieu et le nom des personnes concernées. Le compte rendu terminé, la plainte peut être soumise aux personnes suivantes : l'ombudsman du tournoi, l'organisateur.trice de l'événement, la direction générale, la présidence ou le.la représentant.e du réseau auquel le.la participant.e appartient. Dans le cas où une plainte officielle est déposée contre la direction générale, une copie de la plainte doit être transmise à la présidence du Conseil d'administration.
- 3.2.3.** La direction générale établira la nécessité d'obtenir des informations supplémentaires par l'entremise d'une enquête. Si une enquête est nécessaire, la direction générale agira en tant qu'enquêtrice impartiale ou nommera une tierce partie impartiale en tant qu'enquêtrice pour que la plainte soit examinée rapidement et avec confidentialité.
 - 3.2.3.1.** Si la plainte est dirigée envers la direction générale, la présidence, à l'aide du comité exécutif, nommera une tierce partie impartiale comme enquêtrice pour que la plainte soit examinée rapidement et avec confidentialité. L'enquêteur.trice peut être choisi parmi les membres du comité exécutif afin de réduire le nombre de partis impliqués dans le traitement de la plainte et de conserver une meilleure confidentialité.
- 3.2.4.** Le.la répondant.e sera informée de la plainte, recevra une déclaration écrite des allégations et se verra accorder la possibilité d'y répondre. ImproNB doit maintenir la confidentialité du.de la plaignant.e dans toute la mesure du possible.
- 3.2.5.** L'enquêteur.trice présente les conclusions de l'enquête et fait des recommandations au comité exécutif. Dans le cas de plaintes fondées, le comité exécutif doit prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à être bannies de toute participation à des événements organisés par ImproNB. Cette mesure corrective ne doit, en aucun cas, nuire au.à la plaignant.e.

- 3.2.6.** Si la plainte n'est pas fondée et que certains problèmes interpersonnels sont découverts au cours de l'enquête, le comité exécutif peut décider de prendre des mesures appropriées pour rétablir un environnement sain dans le cadre de ces événements.
- 3.2.7.** Une plainte déposée de mauvaise foi en vertu de la présente politique, dont la nature est malveillante ou vexatoire, comme l'aura établi l'enquête, fera l'objet de mesures disciplinaires appropriées à l'égard du/de la plaignant.e.

3.3. Cas extrêmes

Lorsqu'une plainte est déposée auprès d'Improvisation Nouveau-Brunswick, mais que les circonstances entourant la plainte vont au-delà des pouvoirs du Conseil d'administration, la personne ayant reçu la plainte devra la véhiculée à l'autorité appropriée. Dans l'éventualité de cas extrêmes tels que couverts dans cette section, les plaintes peuvent être reçues après le délai standard d'un mois.

3.3.1. Plaintes déposées auprès de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Les plaintes visées par la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick doivent normalement être déposées dans l'année qui suit l'acte s'il s'agit de harcèlement. La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick se charge de mener une enquête sur les plaintes. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick en composant le 506-453-2301. Un.e employé.e ou un.e membre du public a le droit de déposer en tout temps une plainte auprès de la Commission des droits de la personne.

3.3.2. Plaintes déposées en vertu du Code criminel

Les agressions sexuelles ou autres constituent des actes répréhensibles en vertu du Code criminel. Dans ces circonstances, on peut demander à la police de mener une enquête. Les agressions sexuelles ou autres constituent des offenses criminelles graves et devraient être signalées à la police.

4. Droits et responsabilités

4.1. Personnes mineures

- 4.1.1.** Si une plainte a été déposée par ou contre un.e participant.e mineur.e, celui.elle-ci doit être représenté.e par un adulte pendant le processus.
- 4.1.2.** Les communications émanant de l'enquêteur.trice du cas doivent être adressées à la personne mineure et à l'adulte qui le/la représente.
- 4.1.3.** Si une audience orale est organisée, un.e mineur.e n'est pas tenu d'y assister sauf décision contraire de l'enquêteur.rice du cas.

4.2. Ombudsman, organisateur.rice et membres du CA

Les personnes qui ont le pouvoir d'éviter ou de décourager les comportements discriminatoires et gestes allant à l'encontre des principes éthiques de l'organisme peuvent être tenues responsables si elles manquent à leurs obligations. Il est donc crucial que l'ombudsman, l'organisateur.rice ou les membres du CA prennent au sérieux toutes les plaintes, élaborent des plans d'action pour traiter de l'allégation et documentent toutes les discussions et les mesures prises dans chaque cas particulier qu'il s'agisse de plaintes officielles ou non officielles.

4.3. Enquêteur.trice.s

L'enquêteur.trice doit :

- 4.3.1.** déterminer si la plainte est frivole et/ou ressort du champ de compétence de la présente politique
- 4.3.2.** Si l'enquêteur.trice détermine que la plainte est frivole ou hors de la compétence de la présente politique (voir section 3.3), la plainte est immédiatement rejetée ou rapportée aux autorités concernées.
- 4.3.3.** La décision prise par l'enquêteur.trice d'accepter ou de rejeter la plainte peut faire l'objet d'un appel auprès de l'ombudsman ou de l'organisateur.rice de l'événement.
- 4.3.4.** s'assurer que le.la répondant.e a reçu une description écrite des allégations ;
- 4.3.5.** s'assurer que toutes les parties en cause ont été informées de leurs droits et de leurs responsabilités ;
- 4.3.6.** interroger les parties en cause et les témoins ;
- 4.3.7.** réunir toutes les preuves pertinentes ;
- 4.3.8.** utiliser un processus de médiation ou de conciliation, au besoin ;
- 4.3.9.** rédiger un rapport à soumettre au comité exécutif ;
- 4.3.10.** s'assurer que l'enquête est achevée dans un délai raisonnable en tenant compte de toute circonstance particulière (pouvant aller jusqu'à 1 mois généralement).

4.4. Plaignant.e.s

Un.e participant.e a le droit de déposer une plainte et d'obtenir un examen de sa plainte sans crainte de représailles en suivant la procédure décrite dans la présente politique.

Un.e participant.e peut être accompagné de la personne de son choix lors d'une réunion traitant de la plainte ou cherchant à la résoudre.

À son entière discrétion, ImproNB pourra agir à titre de plaignante et amorcer le processus de plainte en vertu de la présente politique. Dans de tels cas, ImproNB identifiera une tierce partie pour la représenter.

4.4.1. Responsabilité du.de la plaignant.e

- 4.4.1.1.** Les participant.e.s sont invité.e.s à faire connaître immédiatement au.à la répondant.e leurs impressions de comportement inadéquat en faisant ce qui suit :
 - 4.4.1.1.1.** Prévenir le.la répondant.e que le comportement est malvenu et offensant et qu'il doit cesser immédiatement.
 - 4.4.1.1.2.** Si les circonstances sont telles que le.la plaignant.e n'est pas à l'aise ou se sent menacé de prévenir le.la répondant.e en personne, le.la plaignant.e peut discuter de la question avec l'ombudsman, l'organisateur.trice, la direction générale ou la présidence.
- 4.4.1.2.** Si la démarche n'apporte pas de résultats qu'il.elle juge acceptables et que les circonstances rendent difficile de suivre cette démarche, le.la plaignant.e doit immédiatement déposer une plainte en suivant la procédure décrite.

4.4.1.3. Le.la plaignant.e doit collaborer pleinement à tous les stades du processus de médiation, de conciliation ou d'enquête.

4.4.1.4. Dans la mesure du possible, le.la plaignant.e doit tenir un registre des heures, des dates, des témoins et de la nature du comportement aux fins de consultation ultérieure.

4.5. Répondant.e.s

Les répondant.e.s ont le droit suivant :

4.5.1. d'être informées du dépôt de la plainte ;

4.5.2. de recevoir une description écrite des allégations et d'avoir la possibilité d'y répondre ;

4.5.3. de se réunir avec l'enquêteur.trice pour discuter des possibilités de résoudre la plainte. Le.la répondant.e peut être accompagné d'une personne choisie durant la réunion avec l'enquêteur.trice et pendant les entrevues subséquentes auxquelles prendront part les parties afin de régler la question ;

Le.la répondant.e doit collaborer à l'enquête.

4.6. Témoins

Les témoins sont obligé.e.s de rencontrer l'enquêteur.trice et de collaborer avec toutes les personnes responsables d'enquêter sur la plainte. Aucune personne ne sera soumise à des représailles pour avoir témoigné dans le cadre de l'enquête.

Les témoins sont obligés de respecter les exigences de confidentialité relativement à l'enquête.

5. Décision

Après l'enquête, l'enquêteur.trice remet son rapport au comité exécutif qui déterminera s'il y a eu infraction, et le cas échéant les sanctions qu'il.elle recommande à être imposées. Dans les quatorze (14) jours suivant la fin de l'enquête, une copie écrite de la décision rendue par le comité exécutif, avec ses motifs, est remise à chacune des parties, à l'enquêteur.trice, et à ImproNB. Dans des circonstances exceptionnelles, le comité exécutif peut rendre sa décision verbalement ou dans un résumé écrit et en donner les raisons peu après la fin de l'enquête, à condition que la décision complète soit rendue par écrit avant la fin de la période de quatorze (14) jours. Cette décision est considérée comme confidentielle à moins que le comité exécutif n'en décide autrement.

6. Sanctions possibles

6.1. Avant de déterminer les sanctions, l'enquêteur.trice ou le comité exécutif, selon le cas, tiendra compte des facteurs pertinents pour déterminer les sanctions appropriées, notamment :

6.1.1. la nature et la durée de la relation du.de la répondant.e avec le.la plaignant.e, y compris l'existence éventuelle d'un déséquilibre de pouvoir ;

6.1.2. les antécédents du.de la répondant.e et tout modèle de comportement inapproprié ou de mauvais traitement ;

6.1.3. l'âge des personnes concernées ;

- 6.1.4. si le.la répondant.e représente une menace permanente et/ou potentielle pour la sécurité d'autrui ;
 - 6.1.5. l'admission volontaire du.de la répondant.e de l'infraction, l'acceptation de la responsabilité de la maltraitance, et/ou la coopération dans le processus entamé par ImproNB ;
 - 6.1.6. l'impact réel ou perçu de l'incident sur le.la plaignant.e, l'organisation ou la communauté d'improvisation ;
 - 6.1.7. les circonstances propres au.à la répondant.e sanctionné.e (par exemple, manque de connaissances ou de formation appropriées concernant les exigences du code de conduite et d'éthique, toxicomanie, handicap, maladie) ;
 - 6.1.8. si, compte tenu des circonstances et des faits qui ont été établis, la poursuite de la participation à la communauté d'improvisation est appropriée ;
 - 6.1.9. un.e répondant.e qui est en position de confiance, de contact intime ou de prise de décision à fort impact peut faire l'objet de sanctions plus graves ; et/ou
 - 6.1.10. d'autres circonstances atténuantes et/ou aggravantes.
- 6.2. Toute sanction imposée doit être proportionnée et raisonnable. Toutefois, des sanctions disciplinaires progressives ne sont pas nécessaires, et un seul incident de maltraitance ou autre comportement interdit peut justifier des sanctions élevées ou combinées.
- 6.3. Le comité exécutif, selon le cas, peut appliquer les sanctions disciplinaires suivantes, seules ou combinées :
- 6.3.1. **Avertissement verbal ou écrit** – Une réprimande verbale ou un avis officiel, écrit qu'un.e participant.e a violé le Code de conduite et d'éthique et que des sanctions plus sévères seront appliquées si le.la participant.e est impliqué.e dans d'autres violations ;
 - 6.3.2. **Éducation** – L'exigence selon laquelle un.e participant.e doit prendre des mesures éducatives spécifiques ou des mesures correctives similaires pour remédier à la violation du Code de conduite et d'éthique ;
 - 6.3.3. **Probation** – Si d'autres violations du Code de conduite et d'éthique se produisent pendant la période d'épreuve, elles donneront lieu à des mesures disciplinaires supplémentaires, comprenant probablement une période de probation ou d'inadmissibilité permanente. Cette sanction peut également inclure la perte de privilèges ou d'autres conditions, restrictions ou exigences pour une période déterminée ;
 - 6.3.4. **Suspension** – Suspension, pour une durée déterminée ou jusqu'à nouvel ordre, de la participation, à quelque titre que ce soit, à un tournoi, une activité ou un événement organisé par ou avec l'appui officiel d'ImproNB. Un.e participant.e suspendu.e peut reprendre sa participation, mais la réintégration peut être soumise à certaines restrictions ou dépendre de la satisfaction de conditions spécifiques indiquées au moment de la suspension ;
 - 6.3.5. **Restrictions d'admissibilité** – Restrictions ou interdictions de certains types de participation, mais permettant la participation à d'autres titres sous des conditions strictes ;
 - 6.3.6. **Inadmissibilité permanente** – Inadmissibilité permanente à participer, à quelque titre que ce soit, à tout tournoi, activité ou événement organisés par ou avec l'appui officiel d'ImproNB ;

6.3.7. Autres sanctions discrétionnaires – D’autres sanctions peuvent être imposées, y compris, mais sans s’y limiter, d’autres pertes de privilèges, de statut, des directives d’interdiction de contact, ou d’autres restrictions ou conditions jugées nécessaires ou appropriées.

6.4. À moins que le comité exécutif n’en décide autrement, toutes les sanctions disciplinaires prennent effet immédiatement, même en cas d’appel. Tout manquement à respecter une sanction telle que déterminée par le comité exécutif entraînera une suspension automatique jusqu’à ce que la sanction soit respectée.

6.5. Toutes les décisions seront consignées et ImprNB en conservera la trace dans ses dossiers.

7. Demande de reconsidération

7.1. S’il n’y a aucune sanction, ou que la sanction est jugée insatisfaisante, le.la plaignant.e peut contester la décision en informant la direction générale, dans les sept (7) jours suivants réception de la décision, qu’il.elle n’est pas satisfait.e de la décision. Le rapport de l’enquêteur.trice de la plainte initiale ou l’incident initial sera alors présenté en appel au conseil d’administration dans le cadre d’une réunion à huis clos.

7.2. S’il y a une sanction, on ne peut pas faire appel de la sanction tant que le traitement de la demande de reconsidération n’est pas terminé. Cependant, le.la répondant.e peut contester la sanction en soumettant une demande de reconsidération à la direction générale dans les sept (7) jours suivant la réception de la sanction. Dans cette demande de reconsidération, le.la répondant.e doit indiquer :

7.2.1. pourquoi la sanction est inappropriée ;

7.2.2. un résumé de la preuve que le.la répondant.e fournira à l’appui de la position du.de la répondant.e ; et

7.2.3. les pénalités ou sanctions (le cas échéant) qui seraient appropriées.

7.3. Sur réception d’une demande de reconsidération, le conseil d’administration peut décider d’accepter ou de rejeter la suggestion de sanction appropriée effectuée par le.la répondant.e.

7.4. Si le conseil d’administration accepte la suggestion de sanction appropriée effectuée par le.la répondant.e, ladite sanction entre en vigueur immédiatement.

7.5. Si le conseil d’administration n’accepte pas la suggestion de sanction appropriée effectuée par le.la répondant.e, l’appel de la plainte initiale ou l’incident initial sera réévalué dans le cadre d’une réunion à huis clos.

8. Retrait d’une plainte

Le.la plaignant.e a le droit, s’il.elle le veut, de retirer les allégations faites de bonne foi sans que la plainte soit résolue, à condition que :

8.1. la décision ait été prise sans coercition ;

8.2. le.la plaignant.e comprenne que, lorsqu’il.elle existe une preuve prima facie raisonnable de discrimination, l’enquêteur.rice et/ou la direction générale peuvent choisir de poursuivre l’enquête et de corriger la situation afin d’exercer une diligence raisonnable dans l’établissement et la cessation de la discrimination.

8.3. Si le.la plaignant.e souhaite retirer une plainte et que le.la répondant.e insiste pour que l’enquête se poursuive afin de blanchir sa réputation, l’enquête se poursuivra.

1.11 POLITIQUE D'INSCRIPTION AUX TOURNOIS DES ÉCOLES SECONDAIRES

Version originale adoptée à la session régulière du

Conseil d'administration du 30 octobre 2023

1. Contexte

Improvisation Nouveau-Brunswick (ImproNB) est responsable d'organiser la tenue des tournois d'improvisation des écoles secondaires depuis 2015. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces tournois et le bien-être financier de l'organisme, la politique suivante est adoptée par l'organisme afin de mieux encadrer le processus d'inscription et de paiement des frais d'inscription.

2. Procédure

2.1. Période de candidature – accueillir les tournois

ImproNB lancera un appel aux écoles secondaires du Nouveau-Brunswick afin de sélectionner les écoles hôtes des deux tournois d'improvisation destinés à ce groupe d'âge.

- 2.1.1. L'appel à tous sera envoyé aux entraîneur.e.s de comité d'improvisation des écoles secondaires ou tout autre membre du personnel scolaire désigné.e.
- 2.1.2. La période de mise en candidature pour les tournois de l'année suivante sera lancée après la tenue des tournois, mais avant la fin des classes, au plus tard en juin.
- 2.1.3. La période de mise en candidature prendra fin au plus tard en octobre afin d'offrir assez de temps aux écoles intéressées d'obtenir l'information nécessaire pour soumettre leur candidature.
- 2.1.4. Les écoles intéressées soumettent leur candidature par l'entremise d'un formulaire. Les informations demandées dans ce formulaire sont liées aux divers aspects de l'organisation de l'événement, tels qu'à l'environnement et aux ressources physiques disponibles à l'école, à l'accessibilité des installations ainsi qu'aux besoins financiers associés avec la location des espaces, l'utilisation du service de cafétéria, du service de conciergerie et de la surveillance la nuit.
- 2.1.5. Le comité exécutif fait la révision des candidatures. Les critères de sélection sont variés, mais le comité exécutif jugera les demandes en se basant, entre autres, sur les points suivants (l'ordre affiché n'indique aucunement l'ordre d'importance des critères de sélection) :
 - 2.1.5.1. Si la demande est complète ;
 - 2.1.5.2. La capacité d'accueillir un nombre suffisant d'équipes (y compris les officiel.le.s) ;
 - 2.1.5.3. L'accessibilité des installations ;
 - 2.1.5.4. Les coûts estimés pour tenir le tournoi ;
 - 2.1.5.5. La capacité de chercher des commanditaires ;
 - 2.1.5.6. La période de temps depuis le dernier tournoi accueilli par l'école ;
 - 2.1.5.7. Tout autre aspect jugé pertinent par le comité exécutif.
- 2.1.6. Les écoles seront contactées pour confirmer la sélection et les dates auxquelles le comité exécutif souhaite que le tournoi soit tenu. Une fois le tout confirmé, une annonce officielle sera faite aux autres entraîneur.e.s du réseau des écoles secondaires.

2.2. Période d'inscription

Une fois les écoles hôtes sélectionnées, le processus d'inscription au tournoi sera entamé. Les informations recueillies dans le formulaire d'inscription sont obligatoires afin d'assurer la sécurité des participant.e.s, de protéger l'organisme en cas de blessure ou accident durant l'événement, pour assurer le respect de restrictions alimentaires, ainsi que pour pouvoir publier des photos et du contenu vidéo de l'événement à des fins promotionnelles et d'archive.

2.2.1. ImproNB enverra aux entraîneur.e.s du réseau des écoles secondaires une copie du formulaire d'inscription à partager aux participant.e.s tout en indiquant la date limite pour soumettre les formulaires signés.

2.2.1.1. La date limite est déterminée afin de tomber entre 4 à 6 semaines avant le début du tournoi.

2.2.2. Les entraîneur.e.s sont responsables d'obtenir les formulaires des membres de leur équipe et de les soumettre à ImproNB au plus tard à la date limite.

2.2.3. Si assez de formulaires (c'est-à-dire 4 joueur.euse.s et 1 entraîneur.e) ne sont pas reçus à temps, l'équipe ne pourra participer au tournoi.

2.2.4. Même si une équipe soumet assez de formulaires avant la date limite, aucun ajout à l'équipe ne sera accepté après la date limite.

2.2.5. Si un.e membre d'une équipe qui était inscrit.e se désiste entre la date limite et la tenue du tournoi, le.la membre ne pourra être remplacé qu'à partir d'un.e membre déjà inscrit.e.

L'école hôte et ImproNB enclencheront le processus d'organisation de l'événement dès la date limite atteinte. Ces mesures sont mises en place afin de permettre l'organisation rapide et sans surprise d'un événement comprenant de nombreuses composantes tel que la création d'un horaire, la commande de nourriture en respectant des restrictions alimentaires, la réservation de locaux d'une taille appropriée, déterminer le nombre adéquat d'officiel.le.s, etc.

2.3. Facturation

Des frais d'inscription de base est imposé ainsi que des frais associés aux membres supplémentaires intégré.e.s à une équipe. Les frais d'inscription sont donc déterminés par le nombre de participant.e.s dans chaque équipe. Ce montant sera donc déterminé dès que la date limite pour les inscriptions sera atteinte.

2.3.1. Une facture au montant nécessaire pour couvrir l'inscription de toutes personnes ayant soumis leur formulaire d'inscription sera préparée la semaine suivante à la date limite de la période d'inscription.

2.3.2. Les entraîneur.e.s sont responsables de soumettre la facture à la personne-ressource à leur école (direction, agent.e communautaire, membre du district, etc.) afin que le paiement soit effectué dans les plus brefs délais.

2.3.3. Si un.e membre d'une équipe qui était inscrit.e se désiste entre la date limite et la tenue du tournoi, le montant de la facture ne sera pas ajusté puisque les démarches de réservation de salles et de commandes de nourriture seront déjà entamées en fonction du nombre d'inscriptions reçues.

2.3.4. ImproNB effectuera un rappel 7 jours avant le début du tournoi à toutes les équipes qui n'auront pas encore soumis leur paiement.

2.3.5. Le montant devra préférablement être payé avant la tenue de l'événement afin d'assurer qu'ImproNB ait les fonds en banque pour que le tournoi ait lieu.

2.3.6. Dans des cas extrêmes, ImproNB pourra allouer jusqu'à 3 semaines après la tenue d'un tournoi pour recevoir le paiement afin de ne pas accumuler d'intérêt sur des dépenses encourues durant l'événement.

2.3.7. Si un paiement n'est toujours pas obtenu à l'échéance établie au point 2.3.6., l'équipe en question ne pourra participer au prochain tournoi des écoles secondaires organisé par ImproNB.

Ces mesures peuvent paraître strictes, mais elles sont nécessaires pour assurer la santé financière d'ImproNB. En tant qu'organisme à but non lucratif, ImproNB n'a que très peu ou pas d'argent en banque n'étant pas associé à des projets spécifiques. Le simple fait d'accumuler de l'intérêt sur sa carte de crédit ou sur des factures impayées met à grand risque l'organisme, devenant vulnérable à une gamme de retombées négatives s'étendant de pénalités mineures à la banqueroute. Vu la gravité des impacts potentiels de paiements remis en retard, les pénalités pour non-paiement se doivent d'être tout aussi sévère.

Annexe 3

Revue de presse 2022-2023

Revue de presse—Improvisation Nouveau-Brunswick 2023

Dû à de nouvelles législations fédérales, il n'est plus possible de consulter des pages Facebook publiant des nouvelles. Par conséquent, certaines publications listées ci-dessous ne sont plus disponibles depuis l'été 2023.

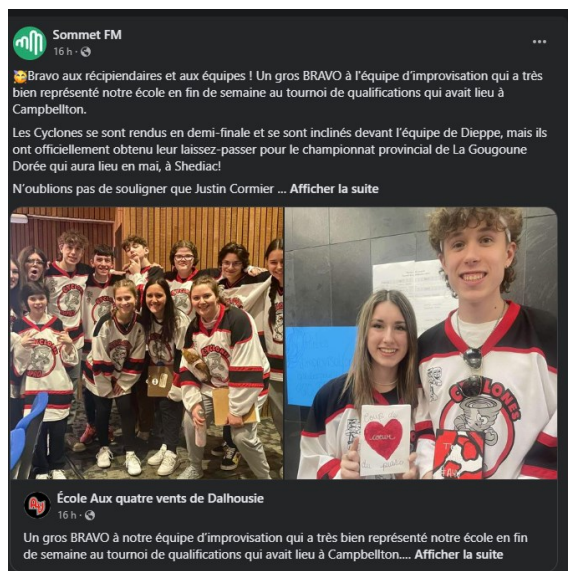
Tournoi de qualification des écoles secondaires

Radio-Canada, 14 avril 2023, entrevue radio

[https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/la-matinale/episodes/700500/rattrapage-du-vendredi-14-avril-2023?](https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/la-matinale/episodes/700500/rattrapage-du-vendredi-14-avril-2023?fbclid=IwAR2v_Ij7vrnT3BKQ8tWqHTyK7tr9s8UHGEY12s5mMgpcUqMLVeUQQttpdSU)

[fbclid=IwAR2v_Ij7vrnT3BKQ8tWqHTyK7tr9s8UHGEY12s5mMgpcUqMLVeUQQttpdSU](https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/la-matinale/episodes/700500/rattrapage-du-vendredi-14-avril-2023?fbclid=IwAR2v_Ij7vrnT3BKQ8tWqHTyK7tr9s8UHGEY12s5mMgpcUqMLVeUQQttpdSU)

Sommet FM, 15 et 16 avril 2023, Médias sociaux (*Plus disponible*)



Trivthon de la Maison Nazareth

Moniteur Acadien, 2 mai 2023, Publication écrite

<https://moniteuracadien.com/communaute/le-trivthon-de-la-maison-nazareth-a-fait-son-grand-retour-quatre-ans-apres-la-derniere-edition?fbclid=IwAR0QRNASHlx7X2raKpLBfZbUPlaZrMJm4We6CDIRfFD1EB6G1Tm8LeEktTo>

Le Championnat provincial « La Gougoune Dorée »

Acadie Nouvelle, 24 mai 2023, publication écrite

https://www.acadienouvelle.com/arts-et-spectacles/2023/05/23/shediac-accueille-le-championnat-provincial-dimprovisation/?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR2fp-O1xl8g6_Q0XckatTfW7-5uF-PVt_MrOAE6TOMmXXOFbg_Y_jk6IVl#Echobox=1684873741

Sommet FM, 24 mai 2023, entrevues radio

Campbellton

https://soundcloud.com/sommetfm/entrevu-chloe-24-mai-2023-1?si=3bd34d48c39149399118f0704ff1e455&utm_source=facebook&utm_medium=post&utm_campaign=social_sharing

Dalhousie

<https://soundcloud.com/sommetfm/entrevue-avec-guyane-pelletier-la-gougoune-doree-2023>

Radio-Canada, 25 mai 2023, entrevue radio

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/la-matinale/episodes/704595/rattrapage-jeudi-25-mai-2023>

Radio-Canada, 26 mai 2023, entrevue radio

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/l-heure-de-pointe-acadie/episodes/704825/rattrapage-vendredi-26-mai-2023?fbclid=IwAR1LkY45UMBME8AiBv4hLw9ONfkrVZLIitRGOgPOk8GVw7okGpHpf9-B2W7s>

Radio-Canada, 27 mai 2023, entrevue télévisée

<https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-acadie/site/episodes/731339/episode-du-27-mai-2023>

Radio-Canada, 28 mai 2023, publication écrite

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1982655/gougoune-doree-2023-shediac-impro?fbclid=IwAR0F4hnsp4RnrCGScockfTyWStvc8pP-7I2rHsIOzsLCSMteCxASNfm2Zql>

Jeux de l'Acadie

Radio-Canada, 1er juillet 2023, entrevue télévisée

<https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-acadie/site/episodes/736725/episode-du-1-juillet-2023>

Radio-Canada, 2 juillet 2023, entrevue télévisée

<https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-acadie/site/episodes/736763/episode-du-2-juillet-2023>

Radio-Canada, 2 juillet 2023, publication écrite

<https://ici.radio-canada.ca/info/en-direct/1010256/jeux-acadie-2023-memramcook?publication=1993107>

Acadie Nouvelle, 2 juillet 2023, publication écrite

<https://www.acadienouvelle.com/sports/2023/07/02/42e-finale-des-jeux-de-lacadie-a-la-rencontre-de-jeunes-improvisateurs/>

Moniteur Acadien, 3 juillet 2023, publication écrite

https://moniteuracadien.com/sports/l-argent-pour-sud-est-et-le-bronze-pour-kent-en-improvisation?fbclid=IwAR3uokjOr_fWVC5gdezYBkL3YSZxAPgSo31i4jfq_m5g_8hzLWrbaCddrBE

Le tournoi « Le Zèbre d'Or »

Acadie Nouvelle, 13 juillet 2023, publication écrite

<https://www.acadienouvelle.com/arts-et-spectacles/2023/07/13/le-tournoi-dimpro-le-zebre-dor-est-de-retour-a-moncton/>

Radio-Canada, 16 juillet 2023, entrevue télévisée

<https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-acadie/site/episodes/773384/episode-du-16-juillet-2023>

Temple de la Renommée

CIMS FM (Sommet), 13 octobre 2023, publication écrite

<https://www.cimsfm.com/une-nouvelle-intronisation-au-temple-de-la-renommee-de-limprovisation/?fbclid=IwAR2400FAjmliJ6i2ZjUshKa21VpUo6ec53d2u5lCp-2znnXrdkcOFqEZTp4>